

*États financiers internes*

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE  
DU LAC-SAINT-JEAN**

*30 juin 2024*

*Service des ressources financières*

**Centre  
de services scolaire  
du Lac-Saint-Jean**

**Québec** 

# **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

## **Table des matières**

État des résultats	3
État de l'excédent accumulé	4
État de la situation financière	5
Notes complémentaires	6-23
Renseignements complémentaires	24-27

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

## État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Budget</u>
	\$	\$ (redressé)	\$
<b>REVENUS</b>			
Subvention de fonctionnement du MEQ (annexe A)	<b>121 783 994</b>	113 719 557	114 133 777
Subvention d'investissement (annexe B)	<b>1 061 345</b>	12 885 949	900 000
Autres subventions et contributions (annexe C)	<b>1 576 421</b>	914 569	2 319 504
Taxe scolaire (annexe D)	<b>4 806 335</b>	4 888 014	4 753 485
Droits de scolarité et frais de scolarisation (annexe E)	<b>1 873 057</b>	941 558	807 740
Ventes de biens et services (annexe F)	<b>5 923 030</b>	5 815 195	5 191 786
Revenus divers (annexe G)	<b>2 294 259</b>	1 342 180	793 756
Amortissement de la subvention d'investissement reportée (annexe H)	<b>6 059 689</b>	10 026 576	6 400 000
	<b>145 378 130</b>	150 533 598	135 300 048
<b>CHARGES</b>			
Activités d'enseignement et de formation (annexe 1)	<b>61 564 479</b>	60 742 662	61 916 060
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (annexe 2)	<b>35 195 940</b>	34 738 361	36 327 515
Services d'appoint (annexe 3)	<b>13 275 970</b>	12 714 972	13 079 685
Activités administratives (annexe 4)	<b>6 089 115</b>	5 627 088	6 096 547
Activités relatives aux biens meubles et immeubles (annexe 5)	<b>16 348 208</b>	16 463 441	15 734 829
Activités connexes (annexe 6)	<b>12 234 665</b>	3 987 725	3 127 215
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (annexe 7)	<b>843 722</b>	37 097	(150 000)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (annexe 8)	-	(7 457)	-
	<b>145 552 099</b>	134 303 889	136 131 851
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>(173 969)</b>	16 229 709	(831 803)

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

## État de l'excédent accumulé

Exercice clos le 30 juin 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$ (redressé)
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	12 217 386	11 407 751
REDRESSEMENTS AVEC RETRAITEMENT EXERCICES ANTÉRIEURS	-	(15 420 074)
SOLDE REDRESSÉ	12 217 386	(4 012 323)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(173 969)	16 229 709
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>12 043 417</b>	<b>12 217 386</b>
<b>MOINS:</b>		
VALEUR COMPTABLE NETTE DES TERRAINS	5 897 366	5 758 178
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ DISPONIBLE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>6 146 051</b>	<b>6 459 208</b>

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

## État de la situation financière

au 30 juin 2024

	2024	2023
	\$	\$ (redressé)
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse (découvert bancaire)	6 486 898	10 762 269
Subvention de fonctionnement à recevoir	17 319 842	8 912 681
Subvention d'investissement à recevoir	110 567 718	118 032 695
Taxe scolaire à recevoir	409 574	319 368
Débiteurs	4 791 401	3 428 333
Placements de portefeuille et prêts	5 000	6 000
	<b>139 580 433</b>	<b>141 461 346</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts temporaires	3 125 000	8 160 000
Créditeurs et frais courus à payer	20 883 434	12 876 305
Subvention d'investissement reportée	109 160 295	94 237 314
Revenus perçus d'avance	1 327 265	924 818
Provision pour avantages sociaux	5 373 251	4 529 529
Dettes à long terme à la charge de l'OS	877 545	1 025 862
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	79 371 794	90 324 239
Autres passifs	24 477 795	19 121 013
	<b>244 596 379</b>	<b>231 199 080</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>(105 015 946)</b>	<b>(89 737 734)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles	116 154 487	100 944 609
Stocks de fournitures	522 134	559 417
Charges payées d'avance	382 742	451 094
	<b>117 059 363</b>	<b>101 955 120</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>12 043 417</b>	<b>12 217 386</b>

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

## Notes complémentaires

---

### 1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### *Référentiel comptable*

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

#### *Estimations comptables*

La préparation des états financiers du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

## **Instruments financiers**

### Catégories et évaluations

L'encaisse, et les débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et les transferts du gouvernement du Canada) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le découvert bancaire, les emprunts temporaires, les créditeurs et les frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes de la provision pour avantages sociaux (vacances) et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale. Cependant, lors de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction sont passés en charge lorsque les éléments classés dans les instruments financiers sont évalués à la juste valeur.

### Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, il y a évaluation de ceux-ci pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Alors, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte au niveau des débiteurs, une provision pour créances douteuses est établie afin qu'ils soient présentés au montant le moins élevé entre le coût ou la valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est prise en considération dans les résultats de l'exercice.

## **Actifs financiers**

### ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

### ***Débiteurs***

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

### ***Prêts***

Les prêts sont initialement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement dans l'état de la situation financière. Ultérieurement, lorsque des faits ou circonstances laissent présager une perte, une provision pour moins-value est établie. Ces provisions servent à montrer les prêts au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. La variation de cette provision est constatée au poste de résultats « Activités connexes ».

La provision pour moins-value est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, considérant des faits passés, des conditions actuelles et de toutes circonstances connues à la date de la préparation des états financiers. Lorsqu'un prêt a été radié en totalité ou en partie, cette radiation ne peut être reprise ultérieurement.

## **Passifs**

### ***Régime de retraite***

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

### ***Provision pour avantages sociaux***

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

### ***Dettes à long terme***

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est présenté en déduction de la dette correspondante. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public préconisent l'application du taux effectif plutôt que la méthode linéaire. L'amortissement des frais d'émission des dettes selon la méthode du taux effectif n'a pas d'impact important sur les résultats des activités et sur la situation financière.

### ***Passif au titre des sites contaminés***

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- la contamination dépasse une norme environnementale existante;
- l'obligation de procéder à une réhabilitation relève directement de la responsabilité du Centre de services scolaire ou il est probable qu'il relève;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le Centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour

estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées le Centre de services scolaire n'actualise pas ces coûts.

### ***Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations***

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, le Centre de services scolaire est tenue de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

## **Actifs non financiers**

De par leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers du Centre de services scolaire.

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà d'un exercice. Elles sont destinées à être utilisées de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service et ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des activités.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et inclut les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments - OMHS	35 ans <sup>1</sup>
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Manuels scolaires	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseaux complexes	20 ans

<sup>(1)</sup> Une « composante OMHS » a été créée pour chacun des bâtiments détenus contenant de l'amiante et doit être amortie sur la durée estimative restante jusqu'à leur date de démolition connue ou estimée.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

### **Réduction de valeur**

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui

se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

### ***Stocks de fournitures***

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

### ***Charges payées d'avance***

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où le Centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

### **Revenus**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

### ***Subvention et subvention reportée***

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans la période où le Centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

### ***Taxe scolaire***

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La

période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier suivant.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

#### ***Ventes de biens et services et revenus divers***

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

#### **Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour la période.

#### ***Opérations interentités***

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### **3. MODIFICATIONS COMPTABLES**

#### **ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES**

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean a adopté les normes suivantes :

##### ***Chapitre SP 3400, Revenus***

Cette norme fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Elle vient également faire la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation (nommées opérations avec contrepartie) et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation (nommées opérations sans contrepartie).

L'adoption de ce chapitre n'a entraîné aucune incidence significative sur les résultats, ni sur la situation financière du Centre de services scolaire.

## CORRECTIONS À L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Le 1<sup>er</sup> juillet 2023, le Centre de services scolaire a procédé à la modification de certaines méthodes utilisées pour comptabiliser les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les modifications effectuées sont les suivantes :

- Modification de la méthode d'estimation des coûts de désamiantage pour certains matériaux. La Direction estime que la méthode utilisée surévaluait les coûts lorsque des travaux de désamiantage étaient réalisés en présence de plâtre, de crépi et de mortier.
- Estimation des coûts effectuée par phase de construction plutôt que par bâtiment. La Direction estime que la nouvelle méthode utilisée reflète davantage la réalité puisque les calculs, dont les calculs d'actualisation et d'inflation, tiennent compte de l'année de construction réelle de la phase plutôt que de l'année de construction initiale du bâtiment.

Ces changements ont été appliqués de façon rétroactive avec retraitement des exercices antérieurs et ont eu pour effet de faire varier les postes des états financiers de la façon suivante :

ÉTAT DES RÉSULTATS	2024	2023
<b>Revenus</b>		
Subvention d'investissement	0	(860 492)
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	0	(731 040)
Total des revenus	0	(1 591 532)
<b>Charges</b>		
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	0	(65 666)
<b>Excédent (Déficit) de l'exercice liés aux activités</b>	<b>0</b>	<b>(1 525 866)</b>

ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	2024	2023
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités au début	0	1 525 866
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités à la fin	0	0

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2024	2023
<b>Actifs financiers</b>		
Subvention d'investissement à recevoir	0	(1 490 878)
Total des actifs financiers	0	(1 490 878)
<b>Passifs</b>		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Amiante		(1 490 878)
Subvention reportée – Financement OMHS	0	100 654
<b>Actifs financiers nets (Dette nette)</b>	<b>0</b>	<b>(1 390 224)</b>

#### Actifs non financiers

Immobilisations corporelles - Amiante	0	100 654
<b>Excédent (Déficit) accumulé à la fin</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	2024	2023
<b>Actifs financiers nets (Dettes nettes) au début</b>	<b>(100 654)</b>	<b>2 024 707</b>
Excédent (Déficit) de l'exercice	0	(1 525 866)
Immobilisations corporelles	0	(599 495)
<b>Actifs financiers nets (Dettes nettes) à la fin</b>	<b>0</b>	<b>(100 654)</b>

#### 4. DÉBITEURS

Le détail des débiteurs est présenté à la page 23 du rapport financier.

#### 5. SUBVENTIONS À RECEVOIR

##### Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

	2024	2023
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	17 319 842	8 912 681
Total des transferts à recevoir du gouvernement du Canada	0	0
Autres subventions (autre que les subventions à recevoir du gouvernement du Canada)	0	0
	<b>17 319 842</b>	<b>8 912 681</b>

##### Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

## 6. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ET PRÊTS

Placements de portefeuilles et prêts	2024	2023
<b>Actions et mises de fonds</b>		
Parts sociales d'une coopérative	5 000	6 000
<b>Total des placements de portefeuille évalués au coût</b>	<b>5 000</b>	<b>6 000</b>

### Échéancier des placements au 30 juin 2024

2025	1 000
2026	1 000
2027	1 000
2028	1 000
2029	1 000
	<u>5 000</u>

## 7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisé est de 28 617 073 \$ (42 731 143 \$ au 30 juin 2023). L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel de 6,95 % (6,95 % au 30 juin 2023) et est garanti par le MEQ.

## 8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

Le détail des créiteurs et frais courus à payer est présenté à la page 31 du rapport financier.

## 9. REVENUS REPORTÉS

### Subvention d'investissement reportée

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

## 10. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de

se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

## 11. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

	<u>30-06-2024</u>	<u>30-06-2023</u>
	\$	\$
Prêt à terme de 1 483 174 \$, 2,0668 %, remboursable par versements mensuels de 12 360 \$ et un dernier versement de 753 947 \$, échéant le 7 mai 2025	<b>877 545</b>	1 025 862

### Échéancier des dettes à la charge du Centre de services scolaire au 30 juin 2024

2025	877 545 \$
2026	0 \$
2027	0 \$
2028	0 \$
2029	0 \$
2030 et suivantes	0 \$

## 12. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Billets garantis par le MEQ

	<u>30-06-2024</u>	<u>30-06-2023</u>
	\$	\$
<b>Règles budgétaires</b>		
Billet du Fonds de financement de 3 339 000 \$, 3,331 %, remboursable par versements annuels de 134 000 \$ et un dernier versement de 123 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> novembre 2043	<b>2 669 000</b>	2 803 000
Billet du Fonds de financement de 5 866 000 \$, 2,478 %, remboursable par versements annuels de 297 000 \$ et un dernier versement de 2 896 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2026	<b>3 490 000</b>	3 787 000
Billet du Fonds de financement de 4 086 000 \$, remboursé au cours de l'exercice	<b>0</b>	2 619 000

Billet du Fonds de financement de 11 350 000 \$, 2,787 %, remboursable par versements annuels de 546 000 \$ et un dernier versement de 6 436 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2027	<b>8 074 000</b>	8 620 000
Billet du Fonds de financement de 7 200 000 \$, 2,996 %, remboursable par versements annuels de 288 000 \$ et un dernier versement de 4 608 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	<b>4 608 000</b>	4 896 000
Billet du Fonds de financement de 4 996 000 \$, 2,63 %, remboursable par versements annuels de 200 000 \$ et un dernier versement de 3 196 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2026	<b>3 596 000</b>	3 796 000
Billet de Financement Québec de 13 250 000 \$, 4,94 %, remboursable par versements annuels de 530 000 \$ et un dernier versement de 1 060 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2034	<b>5 830 000</b>	6 360 000
Billet du Fonds de financement de 3 839 000 \$, 1,9928 %, remboursable par versements annuels de 549 000 \$ et un dernier versement de 545 000 \$, échéant le 13 octobre 2024	<b>545 000</b>	1 094 000
Billet du Fonds de financement de 10 590 365 \$, 2,215 %, remboursable par versements annuels de 423 615 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> janvier 2046	<b>9 319 521</b>	9 743 136
Billet du Fonds de financement de 1 385 355 \$, remboursé au cours de l'exercice	<b>0</b>	461 785
Billet du Fonds de financement de 18 682 000 \$, 2,974 %, remboursable par versements annuels de 2 027 000 \$ et un dernier versement de 2 466 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027	<b>6 520 000</b>	8 547 000
Billet du Fonds de financement de 4 460 000 \$, remboursé au cours de l'exercice	<b>0</b>	580 000
Billet du Fonds de financement de 8 873 000 \$, 2,267 %, remboursable par versements annuels de 351 000 \$ et un dernier versement de 349 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> avril 2045	<b>7 369 000</b>	7 720 000
Billet du Fonds de financement de 10 453 585 \$, 2,606 %, remboursable par versements annuels de 418 143 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2046	<b>9 617 299</b>	10 035 442
Billet du Fonds de financement de 996 694 \$, 4,217 %, remboursable par versements annuels de 332 231 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2025	<b>664 463</b>	996 694
Billet du Fonds de financement de 1 417 410 \$, 1,530 %, remboursable par versements annuels de 472 470 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2024	<b>472 470</b>	944 940
Billet du Fonds de financement de 17 027 054 \$, 4,553 %, remboursable par versements annuels de 681 082 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2047	<b>16 345 972</b>	17 027 054

### Autres que règles budgétaires

Billet du Fonds de financement de 1 016 537 \$, 1,467 %, remboursable par versements annuels de 110 552 \$ capital et intérêts, échéant le 30 avril 2030

	<b>627 594</b>	726 964
	<b>79 748 319</b>	90 758 015
Moins : Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	<b>(376 525)</b>	(433 776)
Total	<b>79 371 794</b>	90 324 239

### Échéanciers des dettes qui font l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2024

2025	11 666 369 \$
2026	6 042 379 \$
2027	11 745 648 \$
2028	9 079 171 \$
2029	2 644 716 \$
2030 et suivantes	38 570 036 \$

### 13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiments.

#### Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2024	2023 (redressé)
	Total <sup>(1)</sup>	Total
<b>Solde au début</b>	<b>17 952 188</b>	<b>19 628 126</b>
Nouvelles obligations de mise hors service	0	0
Obligations réglées <sup>(1)</sup>	(94 347)	0
Charge de désactualisation	844 097	781 704
Révision des estimations (diminution)	4 470 292	(2 457 642)
<b>Solde à la fin</b>	<b>23 172 230</b>	<b>17 952 188</b>

<sup>(1)</sup> Le passif relatif aux OMHS peut, par exemple, être réglé lors de la réalisation de travaux de mise hors service ou de la vente de l'immobilisation corporelle. À titre d'exemple, lors de la vente d'un bâtiment comportant de l'amiante, l'obligation de désamianter est généralement transférée à l'acheteur et le passif doit être décomptabilisé.

## Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les OMHS concernant le désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

Désamiantage		
	2024	2023
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,98 %	5,54 %
Période d'actualisation <sup>(1)</sup>	35 ans	35 ans
Taux d'inflation	2,57 %	2,93 %

<sup>(1)</sup> La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

## 14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut :

- les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 11 813 257 \$ (3 393 011 \$ au 30 juin 2023), soit 11 676 001 \$ (3 365 103 \$ au 30 juin 2023) pour des bâtiments et 137 255 \$ (27 908 \$ au 30 juin 2023) en aménagement. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.
- Au cours de l'exercice, un terrain a été acquis par donation d'une valeur de 132 100 \$. De plus, des immobilisations corporelles ont été mises en service et financées en partie ou en totalité par des contributions reportées. Le financement externe au périmètre comptable représente un montant de 227 271\$ (118 070 \$ au 30 juin 2023).

Au 30 juin 2024, le poste Crédoiteurs et frais courus à payer inclut un montant de 478 978 \$ (700 944 \$ au 30 juin 2023) affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

## 15. FLUX DE TRÉSORERIE

	2024	2023
Les intérêts payés au cours de la période s'élèvent à	2 973 456	2 435 582
Les intérêts reçus au cours de la période s'élèvent à :	609 075	213 674

## 16. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats de transport scolaire pour un montant de 8 088 007 \$ pour les deux prochains exercices. Ces contrats viennent à échéance au 30 juin 2025 et les montants sont soumis à des indexations annuelles et ajustements en fonction de différents paramètres. Les versements au cours des prochains exercices s'élèvent à 7 909 778 \$ en 2024-2025 et à 178 229 \$ en 2025-2026.

- Le Centre de services scolaire a signé des contrats dont le solde au 30 juin 2024 est de 15 668 879 \$ (10 117 738 \$ au 30 juin 2023). Ces contrats ont été signés pour divers travaux d'amélioration et de transformation à divers bâtiments dont elle assurera le paiement des coûts. Ces travaux s'échelonnent au cours de l'exercice 2024-2025 et seront financés principalement par l'allocation d'investissement.

- Le Centre de services scolaire est liée par des contrats de service tels que : l'entretien ménager, l'entretien des espaces verts, l'entretien d'asphalte, la lutte antiparasitaire, la collecte de matière résiduelle, l'inspection d'équipements, la téléphonie et l'agence de sécurité. Ces contrats représentent des engagements de 1 063 141 \$ (209 327 \$ au 30 juin 2023).

- Conformément à certaines clauses de convention collective, le Centre de services scolaire a des obligations de fournir divers services en 2024-2025 pour un montant de 342 066 \$ (2 453 678 \$ au 30 juin 2023).

## 17. ÉVENTUALITÉS

À la date du rapport de l'auditeur, les réclamations en suspens contre le Centre de services scolaire totalisent 1 010 000 \$. Pour l'ensemble des réclamations, le montant probable à déboursier ne peut excéder 190 000 \$. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 190 000 \$ a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) de l'exercice alors en cours.

Le Centre de services scolaire fait également l'objet d'une poursuite conjointe avec certains Centres de services scolaires et une ville dont le montant est estimé à 20 000 000 \$. La direction n'est pas en mesure, à la date des états financiers d'évaluer l'issue de ces poursuites ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

## 18. APPARENTÉS

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général du Centre de services scolaire aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.

Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives.

## 19. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Centre de services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2024.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit du Centre de services scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2024.

	2024	2023
<b>Débiteurs</b>		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 480 422	1 216 770
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	619 635	33 563
De 61 à 90 jours de la date de facturation	100 650	9 698
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	1 844 515	1 751 767
Sous-total	4 045 222	3 011 798
<b>Moins la provision pour créances douteuses</b>	(103 950)	(67 132)
<b>Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses</b>	<b>3 941 272</b>	<b>2 944 666</b>

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du Centre de services scolaire se détaillent comme suit :

<b>30 juin 2024</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>De 1 à 3 ans</b>	<b>De 4 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Emprunt temporaire	3 125 000	0	0	0	3 125 000
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	20 573 374	310 060	0	0	20 883 434
Dettes à long terme	12 543 914	17 788 027	11 723 887	38 570 036	80 625 864
Provision pour avantages sociaux	5 239 255	0	0	133 996	5 373 251

<b>30 juin 2023</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>De 1 à 3 ans</b>	<b>De 4 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Emprunt temporaire	8 160 000	0	0	0	8 160 000
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	12 799 058	77 247	0	0	12 876 305
Dettes à long terme	11 158 013	18 586 293	20 824 819	41 214 752	91 783 877
Provision pour avantages sociaux	4 411 745	0	0	117 784	4 529 529

Afin de réduire son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

### ***Risque de marché***

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Considérant la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

### ***Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces actifs et passifs financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les actifs et passifs financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Considérant que le Centre de services scolaire comptabilise ses actifs et passifs financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les actifs et passifs à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 31 250 \$ (81 600 \$ au 30 juin 2023).

## **20. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'année financière 2023 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2024.

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

## Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2024

REVENUS	2024	2023	Budget
	\$	\$	\$
		(redressé)	
A - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU MEQ			
Subvention de fonctionnement - Jeunes-Adultes-FP	113 588 588	105 268 088	106 706 533
Subvention pour le service de la dette	2 817 958	3 102 789	2 800 000
Subvention pour le transport scolaire	5 350 250	4 866 260	4 627 244
Subventions de fonctionnement reportées	27 198	482 420	-
	<b>121 783 994</b>	113 719 557	114 133 777
B - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement non capitalisables	217 248	573 292	900 000
Charge de désactualisation OMHS	844 097	12 312 657	-
	<b>1 061 345</b>	12 885 949	900 000
C - AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS			
Subventions du gouvernement provincial	308 152	337 292	2 319 504
Subventions du gouvernement fédéral	1 268 269	577 277	-
	<b>1 576 421</b>	914 569	2 319 504
D - TAXE SCOLAIRE			
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	19 871	20 837	20 000
Taxe scolaire - année courante	4 747 769	4 849 713	4 708 485
Taxe scolaire - années antérieures	38 695	17 464	25 000
	<b>4 806 335</b>	4 888 014	4 753 485
E - DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS DE SCOLARISATION			
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du Québec	227 189	87 581	-
Ententes de scolarité entre organisme scolaire	114 210	103 000	100 640
Autres frais de scolarisation - Effectif scolaire adulte	268 103	147 049	-
Revenus - Cours en formation professionnelle	1 263 555	603 928	707 100
	<b>1 873 057</b>	941 558	807 740

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

## Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2024

REVENUS	2024	2023	Budget
	\$	\$	\$
<b>F - VENTES DE BIENS ET SERVICES</b>			
Fournitures et matériel scolaire	589 531	490 654	500 112
Surveillance et transport du midi	252 920	243 141	247 500
Service de garde	3 038 866	2 951 188	2 994 444
Autres activités chargées aux usagers	883 508	903 661	982 230
Autres ventes de biens et services	1 158 205	1 226 551	467 500
	<b>5 923 030</b>	5 815 195	5 191 786
<b>G - REVENUS DIVERS</b>			
Intérêts, pénalités et frais de retard	609 075	213 674	255 000
Location d'immeubles ou de biens meubles	450 673	441 325	422 000
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	466 434	474 489	14 500
Terrains reçus à titre gratuit	132 100	-	-
Prêts de service	635 392	212 692	102 256
Autres revenus	585	-	-
	<b>2 294 259</b>	1 342 180	793 756
<b>H - AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE</b>	<b>6 059 689</b>	10 026 576	6 400 000
	<b>145 378 130</b>	150 533 598	134 400 048

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

## Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2024

CHARGES	2024	2023	Budget
	\$	\$ (redressé)	\$
<b>1 - ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION</b>			
Éducation préscolaire	4 686 074	4 947 656	4 698 518
Enseignement primaire	22 139 964	21 653 508	21 499 586
Enseignement secondaire général	17 160 763	16 802 228	17 679 013
Formation professionnelle	7 756 217	7 350 676	8 357 483
Enseignement particulier	2 706 022	2 682 544	2 929 624
Formation générale des adultes	7 115 439	7 306 050	6 751 836
	<b>61 564 479</b>	<b>60 742 662</b>	<b>61 916 060</b>
<b>2 - ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION</b>			
Gestion des écoles et des centres	9 103 034	8 871 807	8 524 193
Moyens d'enseignement	3 281 218	2 833 307	3 998 509
Services complémentaires	11 558 510	11 721 131	12 565 681
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	5 952 164	5 906 738	7 021 845
Animation et développement pédagogique	2 651 472	2 665 908	2 466 120
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	1 127 599	953 746	194 430
Activités sportives, culturelles et sociales	1 521 943	1 785 724	1 556 737
	<b>35 195 940</b>	<b>34 738 361</b>	<b>36 327 515</b>
<b>3 - SERVICES D'APPOINT</b>			
Hébergement des élèves	-	3 000	-
Services alimentaires	34 662	23 793	17 478
Transport scolaire	8 927 162	8 464 039	8 399 100
Service de garde	4 314 146	4 224 140	4 663 107
	<b>13 275 970</b>	<b>12 714 972</b>	<b>13 079 685</b>

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

## Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2024

CHARGES	2024	2023	Budget
	\$	\$	\$
<b>4 - ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES</b>			
Conseil d'administration et comités	56 434	48 439	62 280
Gestion	4 898 231	4 603 817	4 961 706
Services corporatifs	1 078 424	938 534	1 017 811
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	56 026	36 298	54 750
	<b>6 089 115</b>	<b>5 627 088</b>	<b>6 096 547</b>
<b>5 - ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES</b>			
Entretien et amortissement des biens meubles	2 114 032	2 212 723	2 374 589
Conservation et amortissement des immeubles	7 888 652	7 469 660	7 056 932
Entretien ménager	3 215 878	3 120 412	3 111 946
Consommation énergétique	2 267 488	2 479 931	2 235 227
Location d'immeubles	115 000	115 000	120 000
Protection et sécurité	120 471	121 301	86 135
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	558 850	768 344	600 000
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	67 837	176 070	150 000
	<b>16 348 208</b>	<b>16 463 441</b>	<b>15 734 829</b>
<b>6 - ACTIVITÉS CONNEXES</b>			
Financement	2 937 812	3 249 781	2 801 300
Projets spéciaux	510 687	514 821	215 159
Rétroactivité	8 202 955	(28 876)	-
Sécurité d'emploi	-	19 565	-
Variation des provisions	55 729	(2 208)	8 500
Prêts de services	527 482	234 642	102 256
	<b>12 234 665</b>	<b>3 987 725</b>	<b>3 127 215</b>
<b>7 - CHARGES LIÉES À LA VARIATION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX</b>	<b>843 722</b>	<b>37 097</b>	<b>(150 000)</b>
<b>8 - PERTE (GAIN) SUR DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>-</b>	<b>(7 457)</b>	<b>-</b>
	<b>145 552 099</b>	<b>134 303 889</b>	<b>136 131 851</b>